

A Gap, le mardi 7 janvier 2025,

Objet : Appel à cotisation 2025 - Association ADRETS

Madame, Monsieur,

Depuis 25 ans, l'association ADRETS contribue au développement des services dans les territoires ruraux et de montagne du massif alpin. L'année 2024 a été riche de rencontres et de mises en réseaux pour penser les transitions, l'habitabilité et la vie à l'année des territoires de montagne au travers de nos différentes actions :

- appuyer notre réseau historique des points d'accueil du public : France Services, MSAP, espaces saisonniers, tiers-lieux,
- proposer des accompagnements ciblés à destination de nos adhérents et plus largement à toute structure travaillant à l'amélioration des services du quotidien pour les habitant.e.s des territoires montagnards et ruraux ;
- sensibiliser et former acteurs, technicien.ne.s et élu.e.s des collectivités sur les enjeux nouveaux de l'accessibilité des services au public : place des services dans les projets de transitions, itinérance des services et mobilités, transition numérique, logement saisonnier et habitat permanent, déploiement de tiers-lieux, participation des habitant.e.s...
- mener des projets d'accompagnement d'expérimentations ou de stratégies de territoire sur nos thématiques phares.

Pour l'ADRETS, accompagner les territoires et leurs acteurs dans la mise en œuvre de solutions concrètes en faveur des services au public passe par la mise en réseau, le transfert d'expériences, l'accompagnement d'expérimentations et la capitalisation des savoirs et savoir-faire (via notre plateforme <https://communservice.cc/>), comme autant de ressources pour le développement de nos territoires alpins.

A l'heure où cette année 2025 devait être synonyme de célébration et de remerciements pour ce chemin parcouru ensemble depuis 25 ans, l'heure n'est pas à la fête. En effet, en novembre 2024, nous avons découvert que les crédits du FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoires) - servant notamment au financement par l'État de la Convention Inter-régionale du Massif Alpin, et co-financée par les deux régions alpines (Auvergne-Rhône-Alpes et Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur) - étaient remis en cause dans le projet de loi de finances 2025. Concrètement, la suppression de ces crédits aurait pour conséquence une perte de 40 % de notre budget, rendant impossible la poursuite de nos actions telles que présentées ci-dessus et ce, dès 2025.

Cette année, nous avons plus que tout besoin de vous pour traverser cette période d'incertitudes et nous espérons compter sur votre soutien à notre action, qui bénéficie à notre réseau d'adhérent.e.s et d'acteurs, et aussi dans l'intérêt général des territoires ruraux et de montagne auxquels notre action se destine. Nous vous proposons d'adhérer pour l'année 2025, au titre de votre structure pour un montant de 100,00 € (ou 20,00 € à titre individuel), directement en ligne sur [en ligne sur HelloAsso](#) ou en nous retournant le bulletin en PJ. Vous pouvez également nous soutenir en faisant un don à notre association via le lien de notre campagne d'adhésion en ligne. Lien vers la campagne d'adhésion : <https://www.helloasso.com/associations/adrets/adhesions/adhesion-2025>

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de recevoir mes meilleurs salutations,

Mathieu Jay, Président.



« Retenez la date » : Assemblée Générale ADRETS – Mardi 20 mai 2025

Nos partenaires :

